



ASSOCIATION MAISON FAMILIALE RURALE D'AMANGE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Maison Familiale Rurale d'Amange

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale d'Amange relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels :

- La technique du transfert de charge est supprimée. Les opérations auparavant constatées dans ces comptes sont reclassées, selon leur nature, soit dans les comptes de charges, soit dans le chiffre d'affaires, soit dans les autres produits.
- La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat auparavant présentée dans les produits exceptionnels est reclassée dans les concours publics et subventions d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06 constituant un changement de méthode comptable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues, la correcte prise en compte des dispositions transitoires prévues par ce règlement ainsi que la sincérité de la présentation des effets de ce changement dans les comptes annuels. Nous avons également vérifié le caractère adéquat de l'information fournie dans l'annexe au titre de ce changement de méthode comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Recologne le 22 avril 2026

SARL NOVEXIA

Vincent BOUYSSOU

Commissaire aux comptes

M F R D'AMANGE

4 RUE DES VERGERS

39700 AMANGE

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 8532Z

SIRET : 80302583200012

Comptes annuels

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement				0,01		0,02
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	7 262,86	6 882,94	379,92		786,59	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				45,30		44,90
Immobilisations corporelles						
Terrains	117 719,85	33 089,55	84 630,30		89 525,20	
Constructions	4 142 778,31	2 728 786,61	1 413 991,70		1 476 416,97	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	534 218,44	515 723,79	18 494,65		38 814,69	
Autres immobilisations corporelles	771 488,17	649 254,66	122 233,51		144 541,21	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés				0,49		0,45
Immobilisations financières						
Participations	17 356,88		17 356,88		16 989,04	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	365,00		365,00		365,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 591 189,51	3 933 737,55	1 657 451,96	45,80	1 767 438,70	45,36
Stocks et en-cours	890,05		890,05	0,02	5 435,07	0,14
Créances				13,81		17,02
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	342 231,94	33 266,17	308 965,77		385 966,85	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	207 403,72	37 918,79	169 484,93		258 746,25	
Charges constatées d'avance	21 176,87		21 176,87		18 431,28	
Valeurs mobilières de placement	500 000,00		500 000,00	13,82	500 000,00	12,83
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	960 999,91		960 999,91	26,55	960 264,93	24,65
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 032 702,49	71 184,96	1 961 517,53	54,20	2 128 844,38	54,64
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	7 623 892,00	4 004 922,51	3 618 969,49	100	3 896 283,08	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation	419 000,00	11,58	419 000,00	10,75
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 696 198,64	46,87	1 358 903,47	34,88
Excédent ou déficit de l'exercice	-95 987,51	-2,65	337 295,17	8,66
Situation nette (sous-total)	2 019 211,13	55,80	2 115 198,64	54,29
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	802 195,03	22,17	874 264,80	22,44
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	2 821 406,16	77,96	2 989 463,44	76,73
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	10 510,56	0,29	14 599,89	0,37
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	10 510,56	0,29	14 599,89	0,37
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	64 473,00	1,78	44 764,00	1,15
TOTAL DES PROVISIONS (III)	64 473,00	1,78	44 764,00	1,15
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	171 103,01	4,73	237 062,10	6,08
Emprunts et dettes financières diverses	108,10		140,83	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	65 440,52	1,81	58 590,54	1,50
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	104 655,84	2,89	104 915,16	2,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 680,00	0,05	2 623,01	0,07
Autres dettes	51 661,96	1,43	95 083,59	2,44
Produits constatés d'avance	327 930,34	9,06	349 040,52	8,96
TOTAL DES DETTES (IV)	722 579,77	19,97	847 455,75	21,75
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 618 969,49	100	3 896 283,08	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	6 256,00	4 500,00	1 756,00	39,02
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 063 525,22	1 227 200,68	-163 675,46	-13,34
			1 310,08	0,56
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 261 240,89	1 232 638,06	28 602,83	2,32
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 904,00	3 147,00	-243,00	-7,72
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	4 089,33	4 756,00	-666,67	-14,02
Contributions financières	15 405,75	1 200,00	14 205,75	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 591,80	15 466,50	-5 874,70	-37,98
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	35 861,52	3 141,35	32 720,17	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 2 398 874,51	2 492 049,59	-93 175,08	-3,74
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	816 805,92	775 373,36	41 432,56	5,34
Aides financières	675,00		675,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	34 138,86	33 240,60	898,26	2,70
Salaires	976 558,43	965 046,09	11 512,34	1,19
Cotisations sociales	325 075,95	317 283,68	7 792,27	2,46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	318 380,79	238 994,17	79 386,62	33,22
Dotations aux provisions	25 000,00	2 088,00	22 912,00	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	12 446,59	4 888,66	7 557,93	154,60
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 2 509 081,54	2 336 914,56	172 166,98	7,37
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) -110 207,03	155 135,03	-265 342,06	-171,04

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	1 787,72	2 253,43	-465,71	-20,67
Autres intérêts et produits assimilés	17 156,74	13 095,86	4 060,88	31,01
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	18 944,46	15 349,29	3 595,17	23,42
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 724,94	6 114,77	-1 389,83	-22,73
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 724,94	6 114,77	-1 389,83	-22,73
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	14 219,52	9 234,52	4 985,00	53,98
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-95 987,51	164 369,55	-260 357,06	-158,40
Produits exceptionnels (V)		175 346,81	-175 346,81	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		2 421,19	-2 421,19	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		172 925,62	-172 925,62	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 417 818,97	2 682 745,69	-264 926,72	-9,88
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 513 806,48	2 345 450,52	168 355,96	7,18
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-95 987,51	337 295,17	-433 282,68	-128,46
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-95 987,51	337 295,17	-433 282,68	-128,46

SOMMAIRE ANNEXE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Produite
Charges et produits exceptionnels	Produite
Les effectifs	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 618 969,49 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -95 987,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Évolutions managériales et gouvernance :

Le 31 Janvier 2025 Madame MENETRIER-POITOU a démissionné de ses fonctions de Directrice.

Elle demande sa recalification en licenciement au tord de l'employeur.

Les provisions pour risques et charges ont été comptabilisées.

L'année 2025 a été marquée par une succession de changements à la direction, avec un impact fort sur la dynamique interne. Après un court passage du directeur de fédération Hervé GALMICHE, l'arrivée en février de Jean-Baptiste MALIVERNAY en tant que directeur de transition a constitué un tournant décisif.

Son action a permis de remettre l'équipe sur une trajectoire plus cohérente et collective, grâce à des décisions structurantes :

- Mise en place d'une direction à trois têtes pour renforcer la coordination.
- Obligation d'internat pour les classes de 4e et 3e afin d'améliorer le cadre éducatif.
- Création de postes de co-responsables pour fluidifier l'organisation.
- Réagencement des bureaux afin de favoriser la communication.

Jean-Baptiste MALIVERNAY a volontairement bousculé les habitudes pour impulser un changement fédérateur et durable.

En août, l'équipe de direction a de nouveau évolué avec l'arrivée de Jean-Baptiste PELLETIER, en provenance de Morre, en tant que directeur-adjoint. Celui-ci a ensuite pris la direction de l'établissement le 1er octobre, à la suite du départ de Jean-Baptiste MALIVERNAY.

Effectifs et dynamique pédagogique :

L'année 2025 a été marquée par une baisse significative des effectifs, particulièrement dans la filière agricole.

La filière CGEA est passée :

- d'une trentaine d'élèves en terminale bac pro,
- à seulement 13 élèves en seconde Productions à la rentrée.

Cette diminution impacte directement l'équilibre économique et pédagogique de l'établissement.

Malgré cette contraction des effectifs, l'équipe reste bien calibrée, même si l'on constate qu'elle compte autant de salariés avec 30 apprenants de moins, ce qui pose la question d'un ajustement futur des ressources.

Situation financière :

Comme anticipé, l'exercice 2025 se clôture sur un résultat déficitaire de -95 988 €.

Ce déficit s'explique principalement par :

- les réductions des financements liés à l'apprentissage,
- la baisse des dotations du Conseil Régional.

Ces contraintes financières renforcent la nécessité d'adapter le modèle économique et de consolider les effectifs dans les années à venir.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis la clôture de l'exercice, plusieurs événements significatifs sont venus confirmer la dynamique engagée. Les journées portes-ouvertes, organisées les samedis 1er février et 7 mars, ont rencontré un vif succès avec la visite de 145 familles. Cette forte affluence témoigne de la notoriété de la MFR sur son territoire et laisse présager un recrutement encourageant pour la prochaine rentrée.

Par ailleurs, un audit de surveillance Qualiopi s'est déroulé au mois de février. Celui-ci a validé et approuvé notre démarche qualité, confirmant la solidité des pratiques mises en place et la conformité de l'établissement aux exigences du référentiel.

Évolutions prévisibles de la situation de l'Association et perspectives d'avenir :

Dans les mois à venir, l'Association devra poursuivre la structuration engagée au sein de l'équipe de direction. Le trio de direction travaillera à une répartition plus lisible et efficiente des missions, afin de renforcer la cohérence managériale et la fluidité de fonctionnement. Sur le plan pédagogique, la baisse des effectifs pourrait conduire à regrouper certaines classes, ce qui nécessitera une adaptation de l'organisation et des pratiques.

Un travail approfondi sur les plans de formation est actuellement en cours, avec l'objectif de redonner du sens à la pédagogie portée par la MFR. Cette démarche s'appuiera sur des temps de travail en équipe, tant autour de la pédagogie de l'alternance à visée intégrative que de la vie éducative et résidentielle, afin de consolider une identité pédagogique commune.

Parallèlement, la MFR poursuit sa modernisation. Plusieurs investissements structurants sont en cours ou récemment réalisés : finalisation des nouvelles cabines de soudure, acquisition d'un mini-bus, et création d'un nouvel espace sanitaire dans le foyer. Ces améliorations contribueront à renforcer l'attractivité de l'établissement et à offrir de meilleures conditions d'accueil aux jeunes.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES ET MOYENS MIS EN OEUVRES :

La maison familiale rurale de Amange est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et sa durée est illimitée. Son siège social est établi à Amange.

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leur responsabilité, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentants la maison familiale rurale.

- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la maison familiale rurale.

- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la maison familiale rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

Les moyens mis en oeuvre pour réaliser l'objet social sont principalement les subventions, la facturation aux familles, la facturation aux OPCO pour l'apprentissage, la facturation à la Région, la facturation aux autres clients (accueil), les contributions financières d'entité privé ainsi que l'ensemble des personnels de direction, administratifs, techniques, d'animation et des moniteurs de formation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association ne bénéficie d'aucune contribution volontaire en nature sur l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS :***Subventions d'exploitation et concours public :***

La MFR d'Amange a reçu les subventions suivantes au cours de l'exercice (montant significatif)

- 1 036 930 Euros au titre de la subvention du Ministère de l'agriculture pour le financement de la formation initiale.

- 2 340 Euros au titre de la subvention du Ministère de l'agriculture pour les visites médicales
- 31 167 Euros de la Région Bourgogne-Franche Comté subvention appel à projet 2025/2026

- 1 670 Euros de la Région Bourgogne-Franche Comté subvention EVEIL 2025

- 55 656 Euros subvention Erasmus

- 2 835 Euros subvention 1ER Equipement des lycéens
- 2 348 Euros de la Région Bourgogne-Franche Comté subvention 1ER Equipement des lycéens
- 2 420 Euros de la Région Bourgogne-Franche Comté subvention Ressources Pédagogiques
- 1 524 Euros subvention Ressources Pédagogiques
- 97 506 Euros QP de subvention repris au résultat

- 19 560 Euros de taxe d'apprentissage 2025 récolté.

- 7 283 Euros d'aide à l'emploi 2025

Nous ne présentons pas le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants car cela conduirait à révéler le montant d'une rémunération individuelle.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association applique le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privée à but non lucratif.

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 .

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans modifier les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Afin de présenter le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués, portant notamment sur :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres Produits ».

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées et sont reclassées en exploitation.

Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées et sont reclassées en exploitation »

Afin de présenter le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués, portant notamment sur :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres Produits ».

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées et sont reclassées en exploitation.

Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées et sont reclassées en exploitation.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles.

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		5 à 30 ans
Matériels outillages et industriels		2 à 10 ans
Matériel informatique		2 à 15 ans
Véhicules		2 à 8 ans
Subventions		idem bien finan
Mobilier		3 à 15 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS**Détermination des stocks**

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

quand elles sont appelées.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	7 262,86		
TOTAL	7 262,86		
Immobilisations corporelles			
Terrains	117 719,85		
Constructions sur sol propre	1 638 518,71		
Constructions inst. générales, agencets, aménagements construct.	2 376 798,09		127 461,51
Installations techniques, matériel et outillages industriels	529 482,97		4 735,47
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 528,13		
Matériel de transport	76 803,52		1 281,60
Matériel de bureau, informatique & mobilier	672 663,72		15 211,20
TOTAL	5 417 514,99		148 689,78
Immobilisations financières			
Autres participations	16 989,04		367,84
Prêts et autres immobilisations financières	365,00		
TOTAL	17 354,04		367,84
TOTAL GENERAL	5 442 131,89		149 057,62

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			7 262,86	
TOTAL			7 262,86	
Immobilisations corporelles				
Terrains			117 719,85	
Constructions sur sol propre			1 638 518,71	
Constructions inst. générales, agencements			2 504 259,60	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			534 218,44	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			5 528,13	
Matériel de transport			78 085,12	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			687 874,92	
TOTAL			5 566 204,77	
Immobilisations financières				
Autres participations			17 356,88	
Prêts et autres immobilisations financières			365,00	
TOTAL			17 721,88	
TOTAL GENERAL			5 591 189,51	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Virement de l'actif circ.	Ventilation acquisition	Entrée apport	création
Immobilisations corporelles						
Constructions inst. gén., agcts	127 461,51			127 461,51		
Inst. tech., matériel et outillage	4 735,47			4 735,47		
Matériel de transport	1 281,60			1 281,60		
Matériel de bureau, info. & mobilier	15 211,20			15 211,20		
TOTAL	148 689,78			148 689,78		
Immobilisations financières						
Autres participations	367,84			367,84		
TOTAL	367,84			367,84		
TOTAL GENERAL	149 057,62			149 057,62		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobls incorporelles			6 476,27	406,67		6 882,94
TOTAL			6 476,27	406,67		6 882,94
Immobilisations corporelles						
Terrains			28 194,65	4 894,90		33 089,55
Constructions sur sol propre			1 441 807,65	53 318,13		1 495 125,78
Const. inst. gén., agencs			1 097 092,18	136 568,65		1 233 660,83
Inst. tech., mat. et out. industriels			490 668,28	25 055,51		515 723,79
Inst. générales, agencs divers			4 608,08	216,24		4 824,32
Matériel de transport			59 613,64	6 598,77		66 212,41
Matériel de bureau, informatique			546 232,44	31 985,49		578 217,93
TOTAL			3 668 216,92	258 637,69		3 926 854,61
TOTAL GENERAL			3 674 693,19	259 044,36		3 933 737,55
	Dotation de l'exercice	réévaluation	Ventilation			dotation except.
			mode linéaire	autre mode		
Immobilisations incorporelles						
Autres immobilisations incorporelles	406,67		406,67			
TOTAL	406,67		406,67			
Immobilisations corporelles						
Terrains	4 894,90		4 894,90			
Constructions sur sol propre	53 318,13		53 318,13			
Constructions inst. générales, agencements	136 568,65		136 568,65			
Inst. tech., matériels et outillages industriels	25 055,51		25 055,51			
Installations générales, agencements divers	216,24		216,24			
Matériel de transport	6 598,77		6 598,77			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	31 985,49		31 985,49			
TOTAL	258 637,69		258 637,69			
TOTAL GENERAL	259 044,36		259 044,36			

272346A - M F R D'AMANGE

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	365,00		365,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	30 052,91	30 052,91	
Autres créances clients	312 179,03	312 179,03	
Personnel et comptes rattachés	300,84	300,84	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 321,10	8 321,10	
Divers	67 551,06	67 551,06	
Groupe et associés (2)	67 894,34	67 894,34	
Débiteurs divers	63 336,38	63 336,38	
Charges constatées d'avance	21 176,87	21 176,87	
TOTAL	571 177,53	570 812,53	365,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	21 176,87
TOTAL	21 176,87

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	85 670,45
Autres créances	122 917,92
Disponibilités	4 980,30
TOTAL	213 568,67

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Ecart de réévaluation	419 000,00				419 000,00
Report à nouveau	1 358 903,47	337 295,17			1 696 198,64
Excédent ou déficit de l'exercice	337 295,17	-337 295,17		95 987,51	-95 987,51
Subventions d'investissement	874 264,80		30 660,76	102 730,53	802 195,03
TOTAL	2 989 463,44		367 955,93	536 013,21	2 821 406,16

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières msa + opco ep + groupama	14 599,89		4 089,33			10 510,56	
TOTAL	14 599,89		4 089,33			10 510,56	

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		25 000,00		25 000,00
Provisions pour pensions et obligations similaires	44 764,00		5 291,00	39 473,00
TOTAL	44 764,00	25 000,00	5 291,00	64 473,00
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	16 149,33	21 417,64	4 300,80	33 266,17
Autres provisions pour dépréciation		37 918,79		37 918,79
TOTAL	16 149,33	59 336,43	4 300,80	71 184,96
TOTAL GÉNÉRAL	60 913,33	84 336,43	9 591,80	135 657,96
Dont dotations & reprises d'exploitation		84 336,43	9 591,80	

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour litiges		25 000,00			25 000,00
Prov. pour pensions et obligations similaires	44 764,00			5 291,00	39 473,00
TOTAL	44 764,00	25 000,00		5 291,00	64 473,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		84 336,43	9 591,80		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	171 103,01	41 460,53	75 642,70	53 999,78
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	108,10	108,10		
Fournisseurs et comptes rattachés	65 440,52	65 440,52		
Personnel et comptes rattachés	10 139,00	10 139,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93 198,70	93 198,70		
Autres impôts et taxes assimilées	225,00	225,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 680,00	1 680,00		
Groupes et associés (2)	28 164,29	28 164,29		
Autres dettes	23 497,67	23 497,67		
Produits constatés d'avance	327 930,34	327 930,34		
TOTAL	721 486,63	591 844,15	75 642,70	53 999,78
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 959,09			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	327 930,34
TOTAL	327 930,34

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	108,10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 629,23
Dettes fiscales et sociales	26 880,85
TOTAL	35 618,18

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

« L'indemnité est calculée en application de la convention collective pour les salariés en CDI présent au 31/12.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 64 ans, le taux de charge retenu est de 36 % et le taux d'actualisation retenu est de 3.96 % (indice obligatoire BdF 31/12/25 pour l'échéance) »

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 39 473,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Concernant les emprunts :

CREDIT COOPERATIF :

Prêt n°059570C (Ancien n°Prêt 12119750) : hypothèque en premier rang sur l'ensemble immobilier de la MFR d'amange à hauteur de 250 000 € et promesse affectation hypothécaire pour un montant de 150 000 euros

CREDIT AGRICOLE :

Prêt 1481398 : hypothèque en premier rang sur l'ensemble immobilier de la MFR d'Amange à hauteur de 125 000 €

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	21,11	20,16
Employés et techniciens	8,40	8,03
PERSONNEL SALARIÉ	29,51	28,19

